

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 608

Artikel: Clubs parlementaires : amicales ou lobbies?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012252>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Clubs parlementaires: amicales ou lobbies?

Les clubs parlementaires — à ne pas confondre avec les groupes (rassemblements des députés d'une même couleur) — font partie de la vie des Chambres fédérales, et contribuent efficacement à surcharger les agendas des députés en période de session. Ces clubs réunissent, en principe sans distinction de partis, les représentants du peuple et des cantons qui se retrouvent pour la défense et l'illustration d'une profession, d'un secteur économique, d'une cause socio-politique.

En début de législature, les députés nouvellement élus se voient proposer l'adhésion à plusieurs des quelque vingt clubs parlementaires actifs, que l'on peut répartir en trois catégories:

- les «économiques» qui servent de relais aux lobbies helvétiques: Club agricole (fondé en 1887, plus de 120 membres), Artisanat (1920), Industrie et commerce (1944), Coopératives et consommateurs (1966);

- les «touristiques», qui organisent surtout des visites et autres courses d'étude: Tourisme (150 membres), Sports, Forêt, Sentiers pédestres, Vélo, ces trois derniers constitués récemment;

- les «culturels», qui s'intéressent aux inorganiques (artistes, journalistes et créateurs en tous genres): Affaires culturelles, Presse, Radio-TV, etc.

Les clubs «économiques» sont, mis à part celui des coopératives, les plus anciens. Pour que tout soit clair, leur secrétariat est assuré par le groupe de pression dont ils se trouvent proches: Union suisse des paysans, Union suisse des Arts et métiers, Vorort/Wirtschaftsförderung (la SDES suisse alémanique) et Coop Suisse. Ces associations économiques paient également les frais de «leur» club: papier à lettres, cocktails, repas et autres!

Ce printemps, la Wirtschaftsförderung a «monté»

de toutes pièces un club «Suisse-tiers monde», dans le but non dissimulé — et d'ailleurs atteint — de torpiller la «Nouvelle organisation» prévue par Pierre Aubert, d'entente avec les organisations faïtières d'aide au développement.

Cette intervention pour le moins intempestive a déclenché une réaction socialiste: Willy Donzé au Conseil des Etats et Lilian Uchtenhagen au Conseil national ont déposé l'un et l'autre un postulat demandant la fixation de quelques règles élémentaires pour le fonctionnement des clubs: ils devaient être ouverts à tous les intéressés, et non recruter dans les rangs bourgeois seulement (comme le font par exemple le groupe de l'Industrie et du Commerce, ou le récent club «Suisse-tiers monde» emmené par l'ultra-radical saint-galloise Suzi Eppenberger); le secrétariat des clubs qui se qualifient de parlementaires devrait être assuré par le Secrétariat de l'Assemblée, lequel tiendrait également le registre, l'agenda et l'organigramme de ces «intergroupes».

La plupart des clubs existants, et notamment tous les «culturels», satisfont déjà à ces conditions, que ne remplissent pas en revanche les «économiques». Ces derniers résistent évidemment à toute idée de réglementation des clubs, et l'ont fait savoir la semaine dernière en poussant au rejet du postulat Donzé, refusé par 22 voix à 9 au Conseil des Etats, à l'issue d'un débat sur la forme, qui a permis d'éviter le fond de la question.

LE POIDS DU MYSTÈRE

Le problème reste donc entier: de quel poids pèsent ces clubs parlementaires, plus spécialement ceux d'entre eux qui se vouent à la défense d'intérêts économiques bien précis? Nul ne le sait en réalité; on peut tout au plus supposer que l'homogénéité, facteur numéro un d'efficacité d'un groupe de pression, varie en raison inverse du nombre.

Ainsi le Club agricole présidé par le radical Raymond Junod, ancien directeur de la Chambre vau-

doise d'agriculture, ne permet pas de planifier une action coordonnée aux Chambres, comme le voudrait l'Union suisse des paysans.

L'immense groupe touristique, lui, emmené par le socialiste Fred Rubi, président d'Adelboden, ressemble davantage à une organisation de voyage qu'à un groupe de pression.

Les plus petits clubs en revanche pourraient bien faire davantage que créer ou entretenir des courants de sympathie en faveur de telle ou telle cause ou profession. Ou d'antipathie: ce n'est un mystère pour personne que le club Radio-TV, présidé par l'original UDC grison Erwin Ackeret, fourmille de députés pas trop bien disposés envers la SSR, dont ils rêvent à haute voix de fossoyer le monopole.

LA TRANSPARENCE N'EST PAS POUR DEMAIN

Le petit monde des clubs parlementaires reste en définitive mystérieux. La transparence voulue par les postulats précités serait un progrès sensible dans l'éclairage de nos institutions en leur quotidienne réalité. Le bureau du Conseil national s'est déclaré disposé à transmettre le postulat Uchtenhagen à la commission (président: H. Hubacher) qui planche sur le rapport du 29 juin 1978 intitulé «Avenir du Parlement». A noter que ce gros document ne mentionne pas les clubs parlementaires, pas davantage que le récent ouvrage de l'Américain Henry H. Kerr¹. Une fois de plus, il faut se référer à Jean Meynaud: en 1963, il décrivait les clubs parlementaires («économiques») et tentait déjà d'en mesurer l'importance. Sans parvenir à l'évaluer. En vingt ans bientôt, la sociologie politique n'a guère progressé sur ce point.

¹ Henry H. Kerr: *Parlement et société en Suisse* (Saint-Saphorin, 1981). Cette «analyse en profondeur de la démocratie représentative helvétique», basée sur une vaste enquête faite en 1971-1975, ne fourmille pas de découvertes... et paraît avec au moins une législature de retard. Cela suffit pour nous dispenser d'en parler davantage.